

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT**

**ACCORD DU 21 JANVIER 2026
PORTANT VALORISATION CONVENTIONNELLE DE LA DETENTION DE
LA CERTIFICATION « COMPAGNON DEMENAGEUR »**

Conclu entre :

Florence BERTHELOT

La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR), représentée par Valérie FLIPPE

La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), représentée par
Ingrid Mareschal

L'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF), représentée par

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE), représentée par Jean-Marc RIVERA

Laure DUBOIS

d'une part,

L'Union Fédérale Route FGTE-CFDT, représentée par olivier ETHEVE

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT, représentée par Jacky ALBRAND

La Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO-UNCP, représentée par Patrice CLOS

La Fédération Générale des Transports CFTC, représentée par Guillaume CADART

Le Syndicat National des Activités du Transport et du Transit CFE-CGC, représenté par Cyrille MANCEL

d'autre part,

Depuis le départ, les partenaires sociaux du secteur du déménagement sont pleinement impliqués dans le dossier « Compagnon Déménageur ».

Cette certification a été validée par France Compétences, le 27 novembre 2025, et inscrite au RNCP sous le numéro RNCP 41714.

Dans la poursuite de cette démarche, les partenaires sociaux s'entendent pour que les détenteurs de cette certification spécifique (Certification Compagnon Déménageur RNCP 41714) bénéficient dorénavant d'une valorisation conventionnelle telle que détaillée ci-dessous :

ARTICLE 1 - VALORISATION CONVENTIONNELLE DE LA DETENTION DE LA CERTIFICATION « COMPAGNON DEMENAGEUR »

Les Partenaires sociaux du déménagement s'accordent pour valoriser la Certification « Compagnon Déménageur » de la façon suivante :

- L'obtention de la certification « Compagnon Déménageur » donne droit à une majoration du taux horaire conventionnel de + 2%
- L'obtention de la certification « Compagnon Déménageur » donne accès, sous réserve d'occuper un poste pour lequel l'ensemble des critères exigés par la grille de classification est rempli, au coefficient 1C DEM.

Cette valorisation conventionnelle vaut pour les cohortes de formation en cours et à venir.

Elle vaut aussi à compter du 1^{er} février 2026 pour les salariés ayant obtenu cette certification dans les promotions précédant la signature du présent Accord (à savoir dans sa dénomination « CQP Compagnon Déménageur »).

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Entreprises de moins de 50 salariés

Les présentes dispositions sont applicables quel que soit l'effectif de l'entreprise sans qu'il soit nécessaire de prévoir de dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Paraphe DS
EO JA PC GL CM

DS DS
LD JR

Paraphe Paraphe Paraphe
IM VF FB

Egalité professionnelle

Les partenaires sociaux de la Branche affirment leur attachement à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, conformément aux dispositions du Code du travail, s'engagent à tendre à la suppression des écarts de rémunérations et à promouvoir l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet engagement a d'ailleurs été rappelé dans l'Accord conventionnel de Branche du 04 juin 2020 sur l'Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

ARTICLE 3 - ENTREE EN APPLICATION ET EXTENSION

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée et entre en application à compter du 1^{er} février 2026.

Le présent Accord fera l'objet d'un dépôt à la Direction Générale du Travail du Ministère du Travail et d'une demande d'extension dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à Paris, le 21 janvier 2026.

La Fédération Nationale des Transports Routiers
(FNTR)

Signé par :

F84100E86D5A476...
Signé par :

D1A9180ABF8D401...

L'Union des entreprises de Transport et de
Logistique de France (TLF)

La Fédération Nationale des Transports de
Voyageurs (FNTV)

Signé par :

EC562E490D13420...

L'Organisation des Transporteurs Routiers
Européens (OTRE)

DocuSigned by:

9EFB438275434E7...
DocuSigned by:

813365A8FE594D0...

L'Union Fédérale Route FGTE-CFDT

Signé par :

D2913A2690594D2...

La Fédération Nationale des Syndicats
de Transports CGT

Paraphe


Paraphe  Paraphe  DS  Paraphe  Paraphe  DS  DS  Paraphe  Paraphe  Paraphe 

La Fédération Nationale des Transports
et de la Logistique FO-UNCP

DocuSigned by:
Patrice CLOS
8B5254EA63B4441...

La Fédération Générale des Transports
CFTC

Signé par :
Guillaume CADART
A14543F84DD1445...

Le Syndicat National des Activités du Transport et du Transit CFE-CGC

Signé par :
Cyrille MANUEL
7A355E03303C473...